

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement concernant l'opération de régularisation des forages et du rejet des eaux de l'osmoseur du centre d'essai de pneumatique Goodyear sur la commune de MIREVAL.

Il sera procédé du **jeudi 4 avril 2024 à 8h00 au mardi 7 mai 2024 à 18h00 inclus**, soit durant 34 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement concernant l'opération de régularisation des forages et du rejet des eaux de l'osmoseur sur la commune de Mireval.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête publique, est monsieur Alain RASLE.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Madame Estelle MAUNIER – Hydrogéologue (société IMAGEAU) Téléphone : 06 56 66 67 60 ; e-mail : estelle.maunier@imageau.com

Dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront déposés et consultables du **jeudi 4 avril 2024 à 8h00 au mardi 7 mai 2024 à 18h00** :

* en mairie de Mireval, siège de l'enquête, service accueil, aux horaires suivants :

– du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

* sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/regularisation-forages-societe-goodyear-a-mireval/>

* sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>

* sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture de l'Hérault accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement (tel 04 67 61 61 61).

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du **jeudi 4 avril 2024 à 8h00 au mardi 7 mai 2024 à 18h00** :

* sur le registre d'enquêté déposé à la mairie de Mireval, siège de l'enquête,

* adressées par correspondance au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Mairie de MIREVAL
Régularisation des forages et rejet des eaux de l'osmoseur
7 Place Louis Aragon - BP 515
34 110 MIREVAL

* par voie électronique à l'adresse suivante :

forages-goodyear@democratie-active.fr

* Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Mireval, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- jeudi 4 avril 2024 de 8h00 à 12h00

- mardi 7 mai 2024 de 13h30 à 18h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Direction départementale des Territoires et de la Mer, services eaux risqués et nature et à la mairie de Mireval.

La décision prise par le Préfet de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est la délivrance d'une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.